



## Aux hospitaliers et hospitalières en chambre

### A lire auparavant

- 1-Consignes nouvel hospitalier (éventuellement)
- 2-Consignes générales hospitaliers

### Votre mission

#### **Vous avez accepté...**

Vous avez accepté d'être hospitaliers ou hospitalières en chambre.  
Soyez-en remercié(e) !

#### **Le service en chambre**

Le service qui vous est demandé consiste à rendre confortable l'hébergement des personnes malades en leur fournissant les soins et les aides que nécessite leur état : aide au lever, aide à la toilette, aide au coucher. Les soins médicaux sont dispensés par le personnel soignant de votre équipe.

Ce service fonctionne 24h/24 grâce à des gardes de jour pendant les célébrations et les repas et des gardes de nuit. Celles-ci sont assurées par rotation et sur la base du volontariat.

Il vous sera demandé occasionnellement de seconder les brancardiers lors de temps particuliers (processions, piscine, sortie en ville). Ils vous donneront alors les consignes à suivre.

Vous exercerez votre service dans un esprit de responsabilité et en respectant à tout moment les règles de sécurité (sections suivantes).

En raison de votre contact rapproché avec les personnes malades, il vous est demandé de veiller tout particulièrement au respect des règles d'hygiène essentielles qui sont détaillées ci-dessous. Ce doit être pour vous un souci permanent.

# Vos responsabilités

---

## **Pour les personnes malades**

Si vous prenez en charge une personne malade pour l'aider dans ses déplacements à l'intérieur du Sanctuaire, vous devez veiller sur elle à tout instant jusqu'à son retour en chambre.

Prévenez votre responsable de chambre et de Couleur.

---

## **En équipe**

Vous êtes affecté(e) à une équipe de Couleur et vous recevez vos missions de votre responsable d'équipe. Vous ne devez pas quitter votre équipe de votre propre initiative.

Portez toujours bien visible votre foulard et votre badge (et si possible votre bodymarwer) qui permettent de vous reconnaître rapidement et de loin comme membre de l'Hospitalité.

---

## **En sécurité**

Il vous appartient d'assurer la sécurité des personnes malades que vous prenez en charge :

- en apprenant les gestes qui vous sont enseignés;
- en sollicitant toujours de l'aide en cas de difficulté;
- en respectant les consignes de votre responsable de chambre;
- en respectant les consignes de déplacement dans le Sanctuaire et plus particulièrement en ville;
- en n'emmenant jamais une personne malade pouvant marcher sans un fauteuil mécanique ou une voiture bleue pour le cas où elle serait fatiguée;
- en respectant les consignes du Sanctuaire.

Un manquement à ces règles et ses conséquences engagent la responsabilité de l'Hospitalité.

---

## **En lien avec votre responsable**

Echangez vos numéros de téléphone mobile avec votre responsable de chambre pour pouvoir le joindre et être joignable à tout moment de la journée.

Prévenez-le (ou -la) sans délai de tout retard, imprévu, empêchement ou difficulté.

Ne vous fiez qu'à votre responsable pour les changements de consignes ou d'horaires par rapport au programme.

Prenez note des consignes qui sont données lors des rassemblements pour lui éviter de devoir les répéter.

---

## **En bonne santé**

Vous ne pouvez effectuer votre mission que si votre santé le permet. Ne surestimez jamais vos forces, vous mettriez les personnes malades en danger !

Si vous êtes fatigué(e) ou souffrant(e), prévenez immédiatement votre responsable et isolez-vous en attendant l'avis d'un médecin.

Emportez les médicaments dont vous pourriez avoir besoin; l'Hospitalité ne pourra pas vous les fournir.

---

# Hygiène et sécurité

---

## Hygiène corporelle et des mains

Vous devez effectuer votre service avec une tenue vestimentaire propre. Portez une tenue de service blanche (tablier plastique et gants jetables) et veillez à ce que tout autre intervenant fasse de même (par exemple, un brancardier venu vous aider).

Lavez-vous fréquemment les mains au cours de votre service. N'intervenez auprès des personnes malades qu'avec des mains propres.

Ayez avec vous un flacon de gel hydroalcoolique pour vous désinfecter rapidement les mains. Ne portez pas de bijoux, qui sont des vecteurs passifs de microbes.

---

## Hygiène des locaux et du matériel

Tous les hospitaliers en chambre doivent participer au nettoyage des chambres et des sanitaires. Une formation aux bonnes pratiques est dispensée en début de séjour. Les principales consignes sont affichées dans les chambres et dans les locaux d'entretien.

Utilisez du matériel à usage unique lorsque vous en aurez reçu la consigne, et veillez à sa disponibilité dans la chambre.

En fin de séjour, les chambres doivent être rendues en parfait état de propreté et les lits refait selon des règles enseignées le jour du départ.

---

## Manœuvres en sécurité

Ne surestimez pas vos forces et demandez toujours des conseils à un soignant et de l'aide (aide-soignant(e), brancardier(e)) si vous devez effectuer une manœuvre délicate ou risquée. Vous risqueriez de mettre une personne malade (et vous-même) en danger.

---

## Donner à boire ou à manger

Certaines personnes malades ont des troubles de la déglutition ou des régimes spéciaux qu'il faut impérativement respecter. Elles sont signalées par une **pastille de couleur** sur leur badge. Vous ne devez leur donner **aucun aliment et aucune boisson** sans l'accord d'un médecin ou d'une infirmière.

---

## Surveillance spéciale des personnes malades

Certaines personnes malades font l'objet d'une surveillance particulière sur demande des médecins. Leur véhicule est alors équipé d'un fanion permettant de les repérer facilement dans les rassemblements. Elles doivent être regroupées lors du placement pour faciliter la surveillance.

---

## Elimination des déchets

Il est indispensable de respecter strictement la filière d'élimination de chaque type de déchet :

- objets piquants (aiguilles) ou coupants (lames, scalpels) : dans des boîtes jaunes "PCT";
  - déchets d'activité de soins (pansement, compresse,...) : dans un chariot de déchets médicaux;
  - protections souillées : dans un sac plastique puis dans un conteneur réservé à cet usage.
-

---

## Sécurité dans le Sanctuaire

La sécurité est assurée 24h/24 par le "Service Sécurité - Prévention Incendie" du Sanctuaire. Vous devez respecter ses consignes à tout moment, en extérieur comme à l'intérieur des Accueils et sur les lieux de cérémonie. Si vous observez une situation d'urgence dans le Sanctuaire, prévenez-le immédiatement au 05 62 42 80 60.

Un(e) responsable "Sécurité" est désigné(e) à chaque étage et assure le lien entre l'Hospitalité et le Sanctuaire. Son nom et son numéro de téléphone sont dans le livret de l'Hospitalité.

---

## Sécurité dans l'accueil

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de tous les locaux du Sanctuaire. Un malade désirant fumer doit être accompagné par un hospitalier en extérieur.

Les couloirs des Accueils ne doivent pas être encombrés de matériel (tringlot ou autre) qui entraverait la circulation ou les dispositifs de sécurité.

Dans les chambres, aucun objet ne doit empêcher la fermeture des portes et des fenêtres.

---

## Pendant le pèlerinage

### Du lever au coucher

Les journées commencent à 6h30 par la prière commune puis le lever des malades. Tous les hospitaliers et hospitalières en chambre participent ensuite, avec les conseils des aides-soignantes, aux soins d'aide à la toilette et à l'habillage de toutes les personnes malades, y compris de celles dont la manipulation est plus difficile.

Dans certains cas, vous recevrez l'aide de brancardiers qui sont ainsi initiés à l'intimité des chambres de personnes malades.

En cours de journée, vous aidez également les personnes malades à leur départ et retour des célébrations et sorties (cf ci-dessous) et des repas, et aux toilettes selon les besoins de chacune.

Vous profitez des temps calmes pour ranger et nettoyer la chambre et la salle de bain et pour trier le linge partant et revenant du lavage.

En fin de journée, vous aidez les personnes malades à se déshabiller et se coucher.

---

### Repas et régimes

Certaines personnes malades ont des troubles de la déglutition ou des régimes spéciaux qu'il faut impérativement respecter. Elles sont signalées par une **pastille de couleur** sur leur badge. Vous ne devez leur donner **aucun aliment et aucune boisson** sans l'accord d'un médecin ou d'une infirmière.

Cette consigne est particulièrement importante lorsqu'en raison d'une forte chaleur de l'eau est distribuée aux personnes lors des célébrations.

---

### Médicaments

Les infirmier(e)s et pharmacien(ne)s sont seuls habilité(e)s à distribuer les médicaments. La distribution a lieu dans les chambres ou au restaurant.

Vous veillez à ce que les personnes malades aient les mains propres lorsqu'elles prennent leurs médicaments.

---

---

## Surveillance particulière des pathologies à risque

Certaines personnes malades présentent une pathologie à risque qui nécessite une surveillance particulière. Elles sont indiquées par les médecins.

Lors des sorties, ces personnes sont identifiées par un fanion de couleur accroché sur une antenne télescopique. Ce fanion accompagne la personne en permanence. Vous veillerez à ce que le brancardier qui prendra en charge la personne :

- fixe le fanion sur le fauteuil mécanique ou la voiture bleue;
- s'assure, une fois arrivé sur le lieu de célébration, que la personne est placée à proximité des autres personnes à risque pour faciliter la surveillance par les médecins.

---

## Célébrations

La participation aux célébrations doit être *proposée* mais non *imposée* aux personnes malades. Veillez à respecter leur liberté en demandant explicitement leur assentiment.

Les personnes qui ne souhaitent pas y participer restent dans leur chambre sous la responsabilité d'un(e) hospitalier(e) en chambre.

Lors du départ pour une célébration ou une sortie, veillez à ce que chaque personne malade :

- soit passée aux toilettes ou éventuellement changée;
- soit couverte en fonction de la météo et du lieu de célébration;
- porte son badge de façon visible;
- emporte son foulard et son livret de pèlerinage;
- parte avec son fanion (personnes nécessitant un suivi particulier).

---

## Soutien spirituel et sacrement des malades

Chaque équipe de Couleur comporte au moins un(e) aumônier(e) au service de personnes malades mais aussi des hospitalier(e)s. N'hésitez pas à le/la solliciter.

Une de leurs missions est d'identifier les personnes malades et les hospitalier(e)s qui désirent recevoir le sacrement des malades. Si une personne malade exprime ce désir, informez-en l'aumônier(e).

---

## Matériel

Du matériel est mis à votre disposition pour vous faciliter le travail. Il est réparti par groupe de chambres. Veillez à ne pas le disperser ou prendre du matériel d'un autre groupe de chambres.

Les matelas, barrières de lits et potences ne doivent pas être échangés d'un lit à l'autre.

Les fauteuils mécaniques sont nominatifs. Ne les utilisez jamais pour une autre personne.

Prévenez votre responsable de chambre ou de Couleur en cas de manque de matériel ou de matériel défectueux.

---

---

## **Lavage du linge et des draps**

N'est lavé que le linge des personnes malades qui n'ont pas suffisamment de rechange pour la semaine. Cela doit rester l'exception.

Le linge à laver doit être identifié par une étiquette indiquant le numéro de la chambre et le numéro du lit, puis placé dans le chariot marqué "Versailles" qui circule à l'étage.

Le linge très souillé doit être préalablement rincé et mis dans un sac plastique avant étiquetage.

Les *draps souillés* doivent être déposés dans un chariot spécifique et surtout pas mélangé avec le linge des personnes malades.

---

## **Gardes de nuit**

Les gardes de nuit sont assurées par des hospitalier(e)s sur la base du volontariat. Le tour de garde est organisé dès le début du pèlerinage.

Si vous assurez une garde, n'oubliez pas de le rappeler à l'avance à votre responsable. Vous ne travaillerez pas la matinée suivant votre garde.

---

## **Déplacements en dehors du Sanctuaire et visites**

---

### **Autorisation obligatoire**

Le programme du pèlerinage prévoit une sortie en ville (courses,...). Toute autre sortie en ville doit être autorisée par le Médecin responsable ou le Président de l'Hospitalité.

Chaque personne malade doit impérativement être accompagnée par deux hospitaliers (dont un brancardier) pour assurer la sécurité.

---

### **Prise en charge par une personne extérieure**

Si une personne extérieure au pèlerinage souhaite sortir en ville avec une personne malade qu'elle connaît, il est impératif d'obtenir préalablement l'autorisation du Médecin responsable ou du Président de l'Hospitalité. La personne accompagnante doit de surcroît signer une décharge de responsabilité.

---

### **Visiteurs extérieurs**

Les visiteurs extérieurs, membres de familles ou amis de personnes malades ne sont pas autorisés à accéder aux chambres. Les visites doivent avoir lieu au Transit de l'Accueil, ou sur la terrasse du Jardin d'Hiver, selon le lieu d'hébergement.

---